

DECISION N° 2016-021
portant délégation de signature de Monsieur Cris BEAUCHEMIN
en qualité de responsable de l'Unité de recherche 8 (UR 8)

La directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, et notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2015-173 du 31 août 2015 portant nomination et délégation de signature de Monsieur Cris Beauchemin en qualité de responsable de l'unité de recherche 8, Migrations internationales et minorités ;

Vu le décret du 31 décembre 2015 portant nomination de Madame Magda TOMASINI en qualité de directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Monsieur Cris Beauchemin, chargé de recherche, responsable de l'UR 8, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'Ined, tous actes ou documents, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et sera publiée sur le site institutionnel de l'Ined.

Fait, le

La directrice de l'Ined,

Magda TOMASINI

Signature du délégataire
Le

Cris BEAUCHEMIN